



## Certificate of Amendment

*Canada Business Corporations Act*

## Certificat de modification

*Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Corporation Terranueva  
Terranueva Corporation

Corporate name / Dénomination sociale

445038-8

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the articles of the above-named corporation are amended under section 178 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of amendment.

JE CERTIFIE que les statuts de la société susmentionnée sont modifiés aux termes de l'article 178 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes.

Cheryl Ringor

Deputy Director / Directeur adjoint

2018-11-23

Date of amendment (YYYY-MM-DD)  
Date de modification (AAAA-MM-JJ)



**Form 4**  
**Articles of Amendment**  
*Canada Business Corporations Act*  
*(CBCA) (s. 27 or 177)*

**Formulaire 4**  
**Clauses modificatrices**  
*Loi canadienne sur les sociétés par*  
*actions (LCSA) (art. 27 ou 177)*

1 Corporate name  
Dénomination sociale  
**AXE EXPLORATION INC.**

2 Corporation number  
Numéro de la société  
**445038-8**

3 The articles are amended as follows  
Les statuts sont modifiés de la façon suivante

The corporation changes its name to:  
La dénomination sociale est modifiée pour :  
**Corporation Terranueva**  
**Terranueva Corporation**

The corporation makes other changes as follows:  
La société apporte d'autres changements aux statuts comme suit :  
**See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe**

4 Declaration: I certify that I am a director or an officer of the corporation.  
Déclaration : J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant de la société.

Original signed by / Original signé par  
**Pierre Ayotte**  
**Pierre Ayotte**  
**5146099054**

Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding \$5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

You are providing information required by the CBCA. Note that both the CBCA and the *Privacy Act* allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

## **Annexe 1**

### **Regroupement d'actions ordinaires**

Les actions ordinaires émises en circulation en date du 23 novembre 2018 de la Société seront regroupées sur la base d'une (1) nouvelle action ordinaire de Corporation Terranueva pour chaque seize (16) anciennes actions ordinaires d'Axe Exploration Inc. au 23 novembre 2018 et le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes à tout titres convertibles émis et en circulation avant le regroupement du 23 novembre 2018, incluant sans limitation, les options et les droits de souscription, sera ajusté selon le même ratio. Aucune fraction d'actions ordinaires ne sera émise découlant de ce regroupement. Par conséquent, les fractions d'actions ordinaires résultant du regroupement seront arrondies au chiffre entier supérieur suivant lorsque la fraction obtenue sera de 0,5 ou plus. Autrement, les fractions d'actions ordinaires seront annulées.



## Certificate of Amendment

*Canada Business Corporations Act*

## Certificat de modification

*Loi canadienne sur les sociétés par actions*

AXE EXPLORATION INC.

Corporate name / Dénomination sociale

445038-8

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the articles of the above-named corporation are amended under section 178 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of amendment.

JE CERTIFIE que les statuts de la société susmentionnée sont modifiés aux termes de l'article 178 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes.

Marcie Girouard

Director / Directeur

2013-04-02

Date of Amendment (YYYY-MM-DD)

Date de modification (AAAA-MM-JJ)



## Clauses modificatrices

(Article 27 ou 177 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA))

### Formulaire 4

#### Instructions

**3** Toute modification apportée aux statuts de la société doit satisfaire aux exigences de l'article 27 ou 177 de la LCSA.

**A :** Dans le cas où la modification comporte un changement de dénomination sociale (ou dans le but d'ajouter une version française ou anglaise), la nouvelle dénomination sociale doit satisfaire aux exigences des articles 10 et 12 de la LCSA et de la partie 2 des règlements. Les clauses modificatrices doivent être accompagnées d'un rapport de recherche NUANS<sup>®</sup> couvrant le Canada, dont la date remonte à quatre-vingt-dix (90) jours ou moins avant la date de réception par Corporations Canada des clauses modificatrices. Si une dénomination numérique est demandée en guise de dénomination sociale, elle sera assignée, sans recherche NUANS<sup>®</sup>, en vertu du paragraphe 11(2) de la LCSA.

**D :** Toute autre modification doit correspondre aux alinéas et sous-alinéas des statuts modifiés. Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe au formulaire.

#### 4) Déclaration

Ce formulaire doit être signé par l'un des administrateurs ou dirigeants de la société (paragraphe 262(2) de la LCSA).

#### Généralités

Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu de la LCSA et seront saisis dans le fichier de renseignements personnels IC/PPU-049. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, la divulgation au public selon les termes de l'article 266 de la LCSA est permise en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse [www.corporationscanada.gc.ca](http://www.corporationscanada.gc.ca) ou communiquez avec nous au 613-941-9042 (région d'Ottawa), au 1-800-333-5556 (ligne sans frais) ou par courriel à [corporationscanada@ic.gc.ca](mailto:corporationscanada@ic.gc.ca).

#### Droits exigibles

- Centre de dépôt des formulaires en ligne : 200 \$
- Par la poste ou télécopieur : 200 \$ payable avec un chèque à l'ordre du Receveur général du Canada ou avec une carte de crédit (American Express<sup>®</sup>, MasterCard<sup>®</sup> ou Visa<sup>®</sup>).

#### Rappel important

**Changement d'adresse du siège social et/ou de l'adresse postale :**

Remplissez et déposez le formulaire 3 • Changement d'adresse du siège social •.

**Changement des administrateurs ou changement d'adresse d'un administrateur actuel :**

Remplissez et déposez le formulaire 6 • Changements concernant les administrateurs •.

Les formulaires ci-dessus peuvent être déposés électroniquement, par la poste ou par télécopieur sans aucuns frais.

Déposez les documents en ligne :

**Centre de dépôt des formulaires en ligne de Corporations Canada :**  
[www.corporationscanada.ic.gc.ca](http://www.corporationscanada.ic.gc.ca)

Ou envoyez les documents par la poste :

**Directeur général,  
Corporations Canada  
Tour Jean Edmonds sud  
9<sup>e</sup> étage  
365, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

Par télécopieur :

**613-941-0999**

<b>1</b>	<b>Dénomination sociale de la société</b>
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC. DIAMOND FRANK EXPLORATION INC.	

<b>2</b>	<b>Numéro de la société</b>
445038-8	

<b>3</b>	<b>Les statuts sont modifiés de la façon suivante : (Notez que plus d'une section peut être complétée)</b>
----------	--

<b>A :</b>	La dénomination sociale est modifiée pour :
AXE EXPLORATION INC.	

<b>B :</b>	La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social est modifié pour : (N'indiquez pas l'adresse complète)
------------	---

<b>C :</b>	Le nombre minimal et/ou maximal d'administrateurs est modifié pour : (Pour un nombre fixe, veuillez indiquer le même nombre dans les champs minimal et maximal)
minimal :	maximal :

<b>D :</b>	Autres changements : (c.-à-d., aux catégories d'actions, aux restrictions sur le transfert des actions, aux limites imposées aux activités commerciales ou à toutes autres dispositions que la LCSA autorise à insérer dans les statuts) <b>Veuillez spécifier.</b>
------------	---

<b>4</b>	<b>Déclaration</b>
----------	--------------------

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant de la société.



SIGNATURE: David Mc Donald (45) - 622-5785  
NOM EN LETTRES MAJUSCULES: DAVID MC DONALD

Note : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA)



**E-MAIL**

2013-04-03

10.19



Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate  
of Incorporation**

**Canada Business  
Corporations Act**

**Certificat  
de constitution**

**Loi canadienne sur  
les sociétés par actions**

EXPLORATION DIAMOND FRANK INC. /

DIAMOND FRANK EXPLORATION INC.

445038-8

Name of corporation-Dénomination de la société

Corporation number-Numéro de la société

I hereby certify that the above-named corporation, the articles of incorporation of which are attached, was incorporated under the *Canada Business Corporations Act*.

Je certifie que la société susmentionnée, dont les statuts constitutifs sont joints, a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Richard G. Shaw  
Director - Directeur

October 17, 2007 / le 17 octobre 2007

Date of Incorporation - Date de constitution

Canada



1 -- Name of the Corporation / Dénomination sociale de la société  
 EXPLORATION DIAMOND FRANK INC. /  
 DIAMOND FRANK EXPLORATION INC.

2 -- The province or territory in Canada where the registered office is situated / La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social  
 Québec

3 -- The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue / Catégories et le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre  
 Un nombre illimité d'actions ordinaires dont les droits, privilèges, conditions et restrictions sont décrits à l'Annexe 1 ci-jointe qui fait partie intégrante du présent formulaire.

4 -- Restrictions, if any, on share transfers / Restrictions sur le transfert des actions, s'il y a lieu  
 S/O

5 -- Number (or minimum and maximum number) of directors / Nombre (ou nombre minimal et maximal) d'administrateurs  
 Minimum : 3, Maximum : 10

6 -- Restrictions, if any, on the business the corporation may carry on / Limites imposées à l'activité commerciale de la société, s'il y a lieu  
 S/O

7 -- Other provisions, if any / Autres dispositions, s'il y a lieu  
 L'Annexe 2 ci-jointe qui fait partie intégrante du présent formulaire.

8 -- Incorporators - Fondateurs

Name(s) - Nom(s)	Address (including postal code) / Adresse (inclure le code postal)	Signature	Tel. No. - N° de tél.
Marc Pothier	1155, boul. René-Lévesque O., #3100 Montréal (Qc) H3b 3S6		514 875-5210

**FOR DEPARTMENTAL USE ONLY - À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT**

**4450388**

B CORP 17 OCT '07 08:53

## ANNEXE 1

### DROITS, PRIVILÈGES, CONDITIONS ET RESTRICTIONS AFFÉRENTS AUX ACTIONS ORDINAIRES

**1. DROIT DE VOTE**

Les actions ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de voter sur la base d'un vote par action à toutes les assemblées d'actionnaires.

**2. DROIT AUX DIVIDENDES**

Les actions ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir tout dividende déclaré par la société.

**3. DROIT AU RELIQUAT**

Les actions ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de se partager le reliquat des biens de la société lors de sa liquidation ou de sa dissolution ou d'une autre distribution de son actif à ses actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

**4. ACHAT DE GRÉ À GRÉ**

Sous réserve des tests financiers prévus à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « Loi ») et à la condition qu'au moins une action ordinaire demeure en circulation ou soit émise concurrentement, la société peut acheter de gré à gré des actions de cette catégorie à un prix qui ne peut cependant excéder leur juste valeur marchande. ◀

## ANNEXE 2

### AUTRES DISPOSITIONS

1. Les administrateurs de la société peuvent nommer un ou plusieurs administrateurs dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle. ◀



## Information concernant le siège social et le conseil d'administration (À être utilisé pour une nouvelle constitution en société par actions, une fusion ou une prorogation)

(articles 19 et 106 et paragraphe 113(1) de la LCSA)

Les changements relatifs au siège social ou au conseil d'administration doivent être soumis par l'entremise du formulaire 3 « Changement d'adresse du siège social » et/ou du formulaire 6 « Changements concernant les administrateurs ». Si l'espace prévu à l'item 4 est insuffisant, veuillez joindre une page au rapport.

### INSTRUCTIONS

4 Au moins 25 p. 100 des administrateurs doivent être des résidents canadiens. Si une société a moins de quatre administrateurs, au moins un doit être un résident canadien (paragraphe 105(3) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)).

Cependant, le conseil d'administration des sociétés qui occupent des activités dans le secteur de l'industrie minière de l'uranium, de l'édition ou de la distribution de livres, de la vente de livres et de la distribution de films ou de vidéocassettes, doit se composer en majorité de résidents canadiens (paragraphe 105(3.1) de la LCSA).

### 5 Déclaration

Dans le cas d'une constitution en société par actions, le formulaire doit être signé par le fondateur. Dans tous les autres cas (statuts de fusion et clauses de prorogation), le formulaire peut être signé par tout particulier ayant une connaissance suffisante de la société et autorisé par les administrateurs (paragraphe 262.1(2) de la LCSA).

Par exemple :

- un administrateur de la société;
- un dirigeant autorisé de la société;
- un agent autorisé.

### Généralités

Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu de la LCSA et seront saisis dans le fichier de renseignements personnels IC/PPU-049. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, la divulgation au public selon les termes de l'article 266 de la LCSA est permise en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Formulaires, politiques, frais et législation de notre site Web, à l'adresse <http://corporationscanada.ic.gc.ca> ou communiquez avec nous au (613) 941-9042 ou au 1 866 333-5556 (ligne sans frais).

Déposez les documents en ligne :

**Centre de dépôt des formulaires en ligne de Corporations Canada :**  
<http://corporationscanada.ic.gc.ca>

Ou envoyez les documents par la poste :

**Directeur, Corporations Canada**  
**Tour Jean-Edmonds Sud**  
**9<sup>e</sup> étage**  
**365, avenue Laurier Ouest**  
**Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

Par télécopieur :

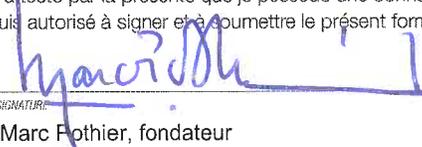
**(613) 941-0999**

<b>1</b>	<b>Dénomination sociale de la société</b>
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC. / DIAMOND FRANK EXPLORATION INC.	

<b>2</b>	<b>Adresse du siège social (doit être une adresse municipale)</b>	
255 boul. Curé-Labelle, Bureau 204		
<small>NUMÉRO ET NOM DE LA RUE</small>		
Laval	Québec	H7L 2Z9
<small>VILLE</small>	<small>PROVINCE/TERRITOIRE</small>	<small>CODE POSTAL</small>

<b>3</b>	<b>Adresse postale (si elle est différente de l'adresse du siège social)</b>	
<small>MÊME QUE CI-DESSUS</small> <input type="checkbox"/>		
Miller Thomson Pouliot, sncrl		
<small>À L'ATTENTION DE :</small>		
1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3100		
<small>NUMÉRO ET NOM DE LA RUE</small>		
Montréal	Québec	H3B 3S6
<small>VILLE</small>	<small>PROVINCE/TERRITOIRE</small>	<small>CODE POSTAL</small>

<b>4</b>	<b>Membres du conseil d'administration</b>		
<small>PRÉNOM</small>	<small>NOM DE FAMILLE</small>	<small>ADRESSE DOMICILE (doit être une adresse municipale)</small>	<small>RÉSIDENT CANADIEN (OUI/NON)</small>
David Mc Donald		613, Lefrançois, Rosemère, QC, Canada J7A 4R5	Oui
Francine Rivard		3370, chemin Marie-Reine-des-Coeurs, Chertsey, QC, Canada H7A 1G7	Oui
Nathalie Dion		25, rue Gilles, Boisbriand, QC, Canada J9G 1E9	Oui
Michel Lemay		4860, rue de Horta, Laval, QC, Canada H7W 0A9	Oui
Isabelle D'Amours		6875, rue Corelli, Brossard, QC, Canada J4Z 0E1	Oui

<b>5</b>	<b>Déclaration</b>
J'atteste par la présente que je possède une connaissance suffisante de la société et que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.	
	
<small>SIGNATURE</small>	<b>B CORP 17 OCT '07 08:58</b>
Marc Pothier, fondateur	( 514 ) 875-5210
<small>NOM EN LETTRES MOULÉES</small>	<small>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</small>

**Nota :** Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

